

Avis voté en plénière du 25 octobre 2017

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Les divers rapports d'évaluation des pôles de compétitivité convergent dans leur constat. Il s'agit d'outils essentiels pour renforcer l'innovation et dynamiser la compétitivité de notre industrie.

Si la consolidation des pôles de compétitivité est une nécessité – exigeant un soutien public pérenne - il n'en est pas moins nécessaire de s'intéresser à leurs performances et d'identifier les axes d'évolution permettant d'en améliorer l'efficacité.

Parmi les évolutions souhaitables, le groupe de l'Artisanat considère que la place des TPE-PME dans la dynamique des pôles de compétitivité est un enjeu majeur.

Les études montrent en effet que des progrès restent encore à accomplir pour les encourager à intégrer ces écosystèmes.

Il convient également que celles qui en sont membres, soient mieux associées dans une approche résolument partenariale avec les grandes entreprises autour du projet de Recherche et de sa valorisation sur le marché.

Le groupe de l'artisanat se réjouit par conséquent que l'Avis recommande de diffuser et de développer les bonnes pratiques de certains pôles visant à renforcer leurs relations avec les TPE-PME.

Des initiatives ont été prises en ce sens - à l'instar du pôle Mont-Blanc Industrie qui a associé la Chambre des Métiers de Haute-Savoie à sa gouvernance – mais il faut les amplifier. Car elles permettent à la fois de faciliter l'accompagnement des TPE-PME membres du pôle, et d'en encourager d'autres à le rejoindre.

Un autre levier doit être mobilisé, comme le relève l'Avis ; celui de la coopération des pôles de compétitivité avec des partenaires intervenant sur des thématiques complémentaires ou sur des espaces géographiques identiques.

Le groupe de l'artisanat pense par exemple aux « pôles d'innovation de l'Artisanat » qui conçoivent et diffusent des solutions innovantes pour les professionnels. Innovations techniques, technologiques, organisationnelles ou managériales, toutes ont en commun l'objectif d'accompagner la croissance des entreprises et d'accroître leurs performances.

Grâce à leur connaissance des spécificités et besoins des secteurs qu'elles accompagnent, ces structures s'avèrent des partenaires précieux, pour renforcer les liens des pôles de compétitivité avec un tissu varié de TPE-PME.

Pour le groupe de l'artisanat, nos entreprises – en tant qu'acteurs incontournables de l'économie et l'emploi dans les territoires - ont toute légitimité à être impliquées dans la dynamique d'innovation des pôles de compétitivité et à tirer parti de leur effet de levier sur le financement de leurs investissements en Recherche et Développement.

Leur accès aux écosystèmes régionaux d'innovation et de développement économique suppose toutefois que ces entreprises s'inscrivent pleinement dans la transition numérique.

C'est pourquoi, leurs démarches en ce sens doivent être encouragées et facilitées autour d'un accompagnement renforcé.

A la veille de la quatrième phase de la politique des pôles de compétitivité, le groupe de l'artisanat considère que les propositions concrètes de cet avis méritent d'être prises en compte par les pouvoirs publics.

Le groupe de l'artisanat l'a voté.